



Assainissement des eaux usées

Vos obligations et documents à consulter

1. Votre situation

Votre habitation a été construite **après** le 20/07/2003 (date d'octroi du permis d'urbanisme). Elle est située en zone transitoire et votre rue n'est pas équipée d'un égout.

2. Vos obligations

- Séparer les eaux de pluie des eaux usées
- Installer une fosse septique toutes eaux by-passable
- Evacuer les eaux usées en sortie de la fosse septique:
 - ◇ dans un cours d'eau moyennant l'autorisation de son gestionnaire
 - ◇ par infiltration dans le sol, pour autant que ce ne soit pas interdit dans votre cas

3. Documents à consulter

- ZAT - Principes généraux du régime transitoire
- Les bons gestes à adopter pour favoriser une épuration efficace
- Qui contacter?
- Que faire des eaux de pluie?